



Application

Chloration-choc des eaux de piscine en général.

Caractéristiques

- Poudre à dissolution flash instantanée.
- Teneur moyenne en chlore disponible très élevée de 75%.
- Production d'insolubles inférieure à 4% (eau distillée).
- Hypochlorite le plus concentré disponible sur le marché.
- Totalement exempt d'acide isocyanurique (stabilisant).
- Pas de dégazage comparativement aux isocyanurates.
- Compatible avec tout équipement de filtration.
- Conservation prolongée sous réserve de stockage à l'abri de l'humidité et à une température inférieure à 40°C.
- L'hypochlorite de calcium (principe actif du **hth Shock**) est autorisé pour la désinfection des eaux de piscines collectives par le Ministère de la Santé ; se reporter à l'article 5 de l'arrêté du 7 avril 1981 (J.O. du 10 avril 1981) modifié par l'article 2 de l'arrêté du 28 septembre 1989 (J.O. du 21 octobre 1989).
- L'usage de **hth Shock** en piscine collective est autorisé par le Ministère de la Santé ; agrément n°1281 en date du 27 septembre 2002.

Mode d'emploi

CHLORATION-CHOC

À la mise en service ou pour rattraper une eau verte ou trouble, 1 bouchon doseur (300 g) par 20 m³ d'eau après avoir ajusté le pH entre 7,0 et 7,4 et vérifié que la teneur en stabilisant est inférieure à 75 mg/l.

L'apport de **hth Shock** peut s'effectuer directement dans le bassin, filtration en marche, en prenant soin de saupoudrer le produit à la surface ou au niveau du skimmer, filtration en marche, si celui-ci ne contient pas de chlore stabilisé (**hth Grosstablette**, **hth T Granulat**... Étiquette bleue : acide trichloroisocyanurique ou dichloroisocyanurate de sodium dihydraté).

EN PISCINE COLLECTIVE

Dans le bac de conditionnement de la pompe doseuse, dissoudre 2 à 2,5 kg de **hth Shock** pour 100 litres d'eau. La consommation journalière comprise entre 0,5 et 1,0 kg pour 100 m³ augmente selon la fréquentation, l'ensoleillement et l'agitation (toboggan, contre-courant,...) mais elle peut être réduite par l'adjonction de stabilisant en particulier dans les piscines de plein-air.

Contrôler en permanence un taux de chlore actif compris entre 0,4 et 1,4 mg/l.

Si l'eau de la piscine est stabilisée, maintenir un taux de chlore disponible au minimum égal à 2 mg/l et une teneur en stabilisant inférieure à 75 mg/l, l'idéal étant compris entre 25 et 50 mg/l.

Composition

Contient de l'hypochlorite de calcium hydraté, chlore non-stabilisé.

Sécurité



N – Dangereux pour l'environnement



C - Corrosif



O - Comburant

Attention ! ne pas mélanger à l'état solide un chlore stabilisé : étiquette bleue hth (acide trichloroisocyanurique ou dichloroisocyanurate de sodium dihydraté) avec un chlore sans stabilisant : étiquette rouge hth (hypochlorite de calcium ou de lithium).

Attention ! ce produit présente des risques pour la santé et l'environnement ; se reporter à la Fiche de Données de Sécurité (pour les différents intervenants du réseau de distribution) et aux conseils de mises en oeuvre et aux phrases de risques et de sécurité indiquées sur les emballages.

